



**AS écoles**

MUTUELLE  
**Saint-Christophe**  
ASSURANCES

**ASSURANCE « PAIEMENT FRAIS DE SCOLARITE ET RESTAURATION »**

**Les bonnes raisons d'adhérer au contrat d'assurance d'AS écoles**

Tous les ans nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance PERTES DE REVENUS.

**Pourquoi ?**

Quel que soit votre statut professionnel (*salarié, profession libérale, chef d'entreprise, mandataire social ou fonctionnaire*), **elle rembourse les frais de scolarité et de restauration de vos enfants en cas de baisse de vos revenus** (*chômage consécutif à un licenciement, à un dépôt de bilan, à une simple baisse de revenus pour les professions libérales, à un arrêt de maladie, une invalidité ou au décès de l'un des répondants financiers*).

**Précisions**

1. **Cette assurance n'existe pas dans vos contrats traditionnels**
2. **Elle ne peut être souscrite à titre individuel.**
3. Elle est **cumulable** avec vos autres assurances
4. Il ne faut pas confondre cette assurance avec la rente- éducation qui n'est applicable qu'en cas de décès du chef de famille.

**Autres avantages**

- Vous vous donnez les moyens de laisser vos enfants dans leur établissement lorsque vous êtes confrontés à une situation personnelle difficile, et vous préservez ainsi leur cadre habituel de scolarité.
- Vous évitez qu'ils ne soient confrontés aux problèmes financiers auxquels vous devez vous-mêmes faire face compte tenu de votre nouvelle situation.
- La cotisation est sans commune mesure avec les indemnités qui peuvent être versées.
- Tous les sinistres déclarés restent confidentiels et sont traités directement par le représentant de l'assureur.
- La Mutuelle Saint-Christophe - assurances, qui en est l'assureur et le garant, est adossée à AXA

**Plus de détails ?** Voir la notice d'information, qui seule a valeur contractuelle, sur le site Internet de Saint Jean, dans le menu « rentrée 2017-2018 ».

**En cas de sinistre**, joindre rapidement Mme Stéphanie Lehen, gestionnaire du courtier AS Écoles, qui vous indiquera les formalités à accomplir :

- téléphone **01 55 62 11 32** ;
- courriel [slehen@assurancesecoles.com](mailto:slehen@assurancesecoles.com)
- site Internet <http://www.assurancesecoles.com>